

DECISION MUNICIPALE
N° D24-091

3.3

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE AUX LIEUX STRUCTURANTS
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'ESCALE 2025

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-5° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT la stratégie culturelle de la Région Occitanie pour la période 2022-2027, telle que présentée publiquement le 7 décembre 2021, et le dispositif d'aide aux lieux structurants diffusée par la suite, et pour lesquels les dossiers de demande d'aide sont à retourner avant le 15 octobre 2024 ;

CONSIDERANT le projet artistique et culturel de L'Escale qui concrétise l'engagement de la ville en faveur du spectacle vivant et répond aux trois objectifs principaux : clarifier et qualifier la ligne artistique culturelle de l'Escale, donner de la place à la création et renforcer l'action culturelle ;

DÉCIDE

ARTICLE UN : de retenir au programme 2025 le projet artistique et culturel ;

ARTICLE DEUX : de solliciter auprès de la Région Occitanie l'inscription de ce dossier à la programmation aux lieux structurants d'aide pour un montant de 30 000 € ;

ARTICLE TROIS : de déposer le dossier correspondant avant le 15 octobre 2024 ;

ARTICLE QUATRE : de signer tous documents afférents à cette demande de subvention, y compris ceux liés à l'attribution ;

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 49/09/2024



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240919-D24-091-AR
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Dominique FOUCHIER